



## Aidez moi svp tutelle dans la vente de la maison

Par **céline 59**, le **13/10/2008** à **23:44**

le 1er avril signature du compromis on nous dit qu'il y a un dossier de tutelle en cour et qu'on signera l'acte de vente vers septembre, septembre on nous dit décembre car le dossier en tutelle n'était pas ouvert .... notre offre de prêt arrive à échéance le 16 novembre, les taux ont énormément augmenté et notre situation professionnelle aussi, peut-on être indemnisé vu le retard, je compte prendre un avocat, car je ne sais pas vers qui me tourner, merci de m'aider

Par **Tisuisse**, le **14/10/2008** à **08:59**

Bonjour,

Un bonjour de la part des demandeurs, est toujours le bienvenu.

La tutelle est, je pense, du côté des vendeurs ? Si oui, voyez comment faire annuler la promesse de vente et récupérer votre mise car vous n'êtes pas prêt, à mon humble avis, avec cette tutelle, d'être chez vous.